

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1966 B 00004
Numéro SIREN : 016 650 046
Nom ou dénomination : BOURGOGNE COUVERTURE

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 7467

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL BOURGOGNE COUVERTURE 6 impasse Boirac 21000 DIJON	
SIRET 01665004600010	Mél :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 21 Juin 2021
sous le n° B
2021/7467

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/08
---	----------

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

LBMA PILOT IMPASSE BOIRAC 21000 DIJON

SIRET 49461151000020

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de couverture par éléments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	97 017	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <u>sexies</u>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <u>sexies-0 A</u>		Pôle de compétitivité, art. 44 <u>undécies</u>
Entreprise nouvelle, art. 44 <u>septies</u>		Zone franche d'activité, art. 44 <u>quaterdecies</u>		Zone de restructuration de la défense art. 44 <u>terdecies</u>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <u>sexdecies</u>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <u>octies A</u>		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
EXCO SOCODEC 51 avenue Françoise Giroud Parc Valmy BP 16601 21000 DIJON Tél : 0380609999	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 16/04/21 Lieu : Dijon
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Qualité et nom du signataire : Gérant Bruno PILOT
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature
prestataire :	

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*03

Designation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERTURE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 6 impasse Boirac 21000 DIJON		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 01665004600010		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	19 493		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	7 622	7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	57 697	48 960	8 737
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	227 116	192 875	34 242
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	444 213	284 458	159 755
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations		CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	9 350		9 350	
TOTAL (II)		BJ	BK	765 492	545 786	219 706	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	45 324		45 324
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	781 106	20 237	760 868
		Autres créances (3)	BZ	CA	95 470		95 470
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	292 499		292 499	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	16 791		16 791	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 231 189	20 237	1 210 952	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	566 023	1 996 681	1 430 658	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL BOURGOGNE COUVERTURE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 132 000)	DA	132 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 200		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	123 067		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	83 282		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	351 549	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	335 735		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	32 883		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	493 558		
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 343		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	21 080			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	65 509		
	TOTAL (IV)	EC	1 079 108		
	Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 430 658		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	961 383			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 - SD 2021
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERTURE							Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N									
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	3 172 987	FE		FF	3 172 987	
		services *	FG	25 174	FH		FI	25 174	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 198 162	FK		FL	3 198 162	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	13 958	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	3 713	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	3 215 841
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-14 577	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	958 054	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 118 307	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	27 416	
	Salaires et traitements *						FY	683 521	
	Charges sociales (10)						FZ	179 627	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	93 578	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	78	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	3 046 005	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	169 836	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	130	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)							GP	130	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 968	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)							GU	1 968	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-1 838	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	167 998	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL BOURGOGNE COUVERTURE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	76 708	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	76 708	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	952	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	71 090	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	72 042	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 666	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	56 499	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	32 883	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 292 679	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 209 397	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	83 282	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	<ul style="list-style-type: none"> — produits de locations immobilières — produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) 		HY	
	(3)	Dont	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier 		HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			HX	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RC	
	(9)	Dont transfert de charges			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	20 615
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	3 713
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	20 615
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs	A6	Obligatoires	A9	20 615
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES ET AMENDES				952		
CESSIONS IMMOBILISATIONS				71 090	76 708	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL BOURGOGNE COUVERTURE						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
		1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	27 116	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	60 187	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	289 750	KT		KU	14 681	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	115 986	KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	306 781	KZ		LA	133 473
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	34 719	LC		LD	4 633
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
Avances et acomptes				LK		LL		LM		
TOTAL III				LN	807 423	LO		LP	152 787	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	9 350	IU		IV	
	TOTAL IV				LQ	9 350	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	843 888	ØH		ØJ	152 787	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		1		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	27 116	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	2 490	MH	57 697	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	77 315	MK	227 116	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	4 003	MN	111 983	
		Matériel de transport		IV		MP	144 824	MQ	295 429	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 552	MT	36 801	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
Avances et acomptes			NC		ND		NE			
TOTAL III			IY		NG	231 184	NH	729 026		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	9 350	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	9 350	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	231 184	ØL	765 492	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERTURE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE								Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	17 972	PF	1 521	PG		PH	19 493					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM	15 708	PN	1 230	PO	2 490	PQ	14 448					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	30 259	PW	4 253	PX		PY	34 512					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	258 208	QA	11 981	QB	77 315	QC	192 875					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	93 880	QE	7 591	QF	4 003	QG	97 468					
	Matériel de transport		QH	167 115	QI	62 405	QJ	73 734	QK	155 785					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	29 160	QM	4 596	QN	2 552	QO	31 205					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	594 329	QV	92 057	QW	160 094	QX	526 293					
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	612 302	ØP	93 578	ØQ	160 094	ØR	545 786					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
DOTATIONS															
REPRISES															
Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL BOURGOGNE COUVERTURE			Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	20 237	6U	6V	20 237	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	20 237	TY	TZ	UA	20 237
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	20 237	UB	UC	UD	20 237
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	9 350	UV	UW	9 350	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	34 596	34 596			
	Autres créances clients		UX	746 510	746 510			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 058	3 058			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 736	10 736		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	81 676	81 676			
	Charges constatées d'avance		VS	16 791	16 791			
TOTAUX			VT	902 716	VU	893 366	VV	9 350
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	335 735	218 010	117 725		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	493 558	493 558				
Personnel et comptes rattachés		8C	22 775	22 775				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 866	37 866				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	720	720			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	64 659	64 659			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 323	4 323			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	32 883	32 883				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 080	21 080				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	65 509	65 509				
TOTAUX			VY	1 079 108	VZ	961 383	117 725	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	220 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 921	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Désignation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERT		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2020	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	17 063		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 305		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	952		
	Amendes et pénalités		WJ	952		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I									
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
			Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)		1F	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		
					J.E.I. (art.44 sexies A)		L5		
					Zone de reconstruction de la défense (44 septdecies)		PA		
					Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
					Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	348	
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		135 137		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			135 137		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL BOURGOGNE COUVERTURE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓	↓	
			ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 - C - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	91 483		Dividendes		ZE	91 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	91 483		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	91 483
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	521 919	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	50 062)	XQ	58 975				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	190 227	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	15 809	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	742)	ST	331 378				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	1 118 307	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	6 428	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS)	9Z	20 988				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	27 416	
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée										YY	267 183	
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	289 025	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)										ØB	4 206 236	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	135 137	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	110 494	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 9 4 6 1 1 5 1 0 0 0 0 2 0					

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SARL BOURGOGNE COUVERTURE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	VOIR ANNEXE	231 184	160 093		71 091	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1	76 708	5 618	6 626			
	2			VOIR ANNEXE			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		6 626			
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERTURE

Néant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL BOURGOGNE COUVERTURE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL BOURGOGNE COUVERTURE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	20
Dont apprentis		YF	4
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 198 162
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 198 162
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 646
Variation positive des stocks		OD	14 577
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	16 231
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 543 704
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	473 682
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	78
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 017 464
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			1 196 928
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 196 928
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 198 162
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	19
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
		HR	/ / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

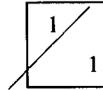
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

0166500460010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL BOURGOGNE COUVERTURE

ADRESSE (voie)

6 impasse Boirac

CODE POSTAL

21000

VILLE

DIJON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

8250

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

LBMA PILOT

N° SIREN (si société établie en France)

494611510

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

8 250.00

Adresse :

N°

6

Voie

impasse BOIRAC

Code Postal

21000

Commune

DIJON

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

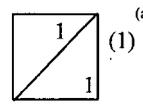
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 01665004600010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOURGOGNE COUVERTURE

ADRESSE (voie) 6 impasse Boirac

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
 Numéro de siret 01665004600010

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	SARL BOURGOGNE COUVERTURE 6 impasse Boirac 21000 DIJON	01665004600010
		Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	135 137
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	6 626
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	6 626
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	31 494
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 31 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 28 %		97 017
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 % ET/OU 28 %		135 137

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE

Numéro de siret 01665004600010

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	97 017
Bénéfice soumis au taux normal à 31 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	135 137

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
Numéro siret 01665004600010

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		348
TOTAL		348

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
Numéro de siret 01665004600010

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
Fournisseurs AAR	14 913
Clts FAE 0%	14 977
Clients FAE 20%	56 336
Produits à recevoir	2 170
Total des produits à recevoir	88 396

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
Numéro de siret 01665004600010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Montant
Intérêts courus	154
Fournisseurs - Factures à rece	182.572
Intéressement	22.775
Caisse Congés Payés	13.969
Autres charges sociales	3.609
Etat - Autres charges à payer	4.323
Charges à payer	13.270
SMABTP	1.083
Total des charges à payer	241.756

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
Numéro de siret 01665004600010

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			16 791		
Total des charges constatées d'avance			16 791		

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
Numéro de siret 01665004600010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			65 509		
Total des produits constatés d'avance			65 509		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Etagère Echafaudage (05/06/03)	2 490		2 490		
Nacelle (04/05/00)	68 602		68 602		
CLOUEUR SPIT POINT P	1 009		1 009		
PERFORATEUR LARIVIERE	558		558		
CLOUEUR LARIVIERE	638		638		
PERFORATEUR POINT P	524		524		
2 CLOUEURS LARIVIERE	2 700		2 700		
CLOUEUR GAZ ALSAFIX	690		690		
PERFORATEUR DORAS	652		652		
CLOUEUR A GAZ ALSAFIX	799		799		
MART PERFORATEUR SDS+GBH 3	547		547		
PERFORATEUR PROFIX	595		595		
PARNASO - ELECTROMENAGER	4 003		4 003		
Ford - Benne 5134 XT 21	21 500		21 500		
NISSAN PRIMASTAR	17 773		17 773		
CITROEN C3 AIR CROSS	20 552		9 434		11 118
Etoile 21 Carte grise CLS 400	85 000		25 027		59 973
Chaise Louit (05/10/92)	2 552		2 552		
Total	231 184		160 093		71 091

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
Etagère Echafaudage (0)								
Nacelle (04/05/00)		5 000	5 000	5 000				
CLOUEUR SPIT POIN								
PERFORATEUR LARI								
CLOUEUR LARIVIER								
PERFORATEUR POIN								
2 CLOUEURS LARIVI								
CLOUEUR GAZ ALS								
PERFORATEUR DOR								
CLOUEUR A GAZ AL								
MART PERFORATEU								
PERFORATEUR PRO								
PARNASO - ELECTR								
Ford - Benne 5134 XT 2		125	125	125				
NISSAN PRIMASTAR		83	83	83				
CITROEN C3 AIR CR	11 118	11 000	-118	-106				
Etoile 21 Carte grise C	59 973	60 500	527	1 524				
Chaise Louit (05/10/92)								
Total	71 091	76 708	5 618	6 626				

Désignation de l'entreprise SARL BOURGOGNE COUVERTURE
 Numéro de siret 01665004600010

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - Immobilisations

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Immobilisations				Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte N° d'ordre - Subd.	Libellé	Dt. cession	Val. d'origine Dt. acquisit.	Durée Dt. d'amort.	Mt d'origine Taux DEI	Mt antérieur	Mt DEI début	Mt de l'exercice	Mt fin de l'exercice
215000000 41	ALTRAD ECHAFFAUDAGE		4 350 10/05/16	5.00 01/05/16	1 740 40	348	1 392	348	1 044
Total des immobilisations à la DEI					1 740	348	1 392	348	1 044
Total des immobilisations hors cession à la DEI					1 740	348	1 392	348	1 044



S.A.R.L. au capital de 132 000 Euros
Siège social : 6 Impasse Boirac 21000 DIJON
RCS DIJON B 016 650 046

Textes des résolutions proposées à l'assemblée
générale ordinaire annuelle du 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la cogérante approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au cogérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associée unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 17 063 € ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 4 778 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 83 282 € de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende pour :	83 000 €
- au compte réserves statutaires pour :	282 €

Total égal au résultat	83 282 €
------------------------	----------

Ainsi chaque action recevra un dividende net de 10,06 €, assorti d'un abattement de 40% pour les associés y ayant droit.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique constate que la société, au titre des trois exercices précédents, a procédé aux distributions suivantes de dividendes :

Exercices	Dividende net/action	Total dividendes	Dividendes non éligibles à l'abattement	Dividendes éligibles à l'abattement
Clos le 31.12.2017	9,7 €	80 000 €	80 000 €	0 €
Clos le 31.12.2018	11,15 €	92 000 €	92 000 €	0 €
Clos le 31.12.2019	11,03 €	91 000 €	91 000 €	0 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L 223-19 du code du commerce, approuve la convention qui y est mentionnée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le versement-par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à **Madame Laurence PILOT**, en rémunération de ses fonctions de cogérante, de la somme globale de **14 400 euros**.

En outre, l'Assemblée Générale ratifie également la prise en charge par la Société :

- des cotisations sociales 7 180 euros,
- des cotisations sociales facultatives pour 3 125 euros comprenant, savoir :
 - Contrat de mutuelle : 271 euros
 - Contrat de prévoyance : 377 euros
 - Contrat de retraite complémentaire: 2 476 euros

CINQUIEME RESOLUTION

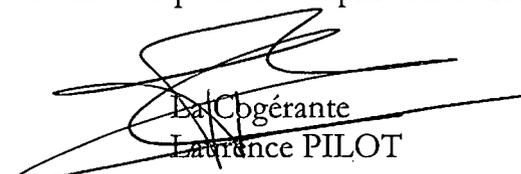
L'Assemblée Générale ratifie le versement-par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à **Monsieur Bruno PILOT**, en rémunération de ses fonctions de cogérant, de la somme globale de **14 400 euros**.

En outre, l'Assemblée Générale ratifie également la prise en charge par la Société :

- des cotisations sociales obligatoires pour 7 118 euros,
- des cotisations sociales facultatives pour 3 192 euros comprenant, savoir :
 - Contrat de mutuelle : 271 euros
 - Contrat de prévoyance : 445 euros
 - Contrat de retraite complémentaire : 2 476 euros

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.


 La Cbgérante
 Laurence PILOT

BOURGOGNE COUVERTURE
Société à responsabilité limitée au capital de 132 000 euros
Siège social : 6 Impasse Boirac
21000 DIJON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 2020**

Le Dix-huit juin deux mille vingt et un,

La Société LBMA PILOT, Société à responsabilité limitée au capital de 177.000 euros, ayant son siège social à DIJON (21000) – 6, Impasse Boirac immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 494 611 510, représentée par Madame Laurence PILOT, cogérante associée,

Associée unique,

Propriétaire de la totalité des 8 250 parts de valeur nominale de 16 euros composant le capital social de la Société BOURGOGNE COUVERTURE

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Laurence PILOT, cogérante associée.
Ces documents ont été tenus au siège social, à partir du 28 mai 2021.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 83 282 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associée unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 17 063 € ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 4 778 €.

En conséquence, l'associée unique donne aux cogérants quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2020 euros de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende pour :	83 000 €
- au compte réserves statutaires pour :	282 €

Total égal au résultat	83 282 €

Ainsi chaque action recevra un dividende net de 10,06 € non éligible à l'abattement de 40%.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que la société, au titre des trois exercices précédents, a procédé aux répartitions suivantes de dividendes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividende net/action</u>	<u>Total dividendes</u>	<u>Dividendes non éligibles à l'abattement</u>	<u>Dividendes éligibles à l'abattement</u>
<u>Clos le 31.12.2017</u>	<u>9,7 €</u>	<u>80 000 €</u>	<u>80 000 €</u>	<u>0 €</u>
<u>Clos le 31.12.2018</u>	<u>11,15 €</u>	<u>92 000 €</u>	<u>92 000 €</u>	<u>0 €</u>
<u>Clos le 31.12.2019</u>	<u>11,03 €</u>	<u>91 000 €</u>	<u>91 000 €</u>	<u>0 €</u>

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L 223-19 du code du commerce, approuve la convention qui y est mentionnée.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale ratifie le versement par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à Madame Laurence PILOT, en rémunération de ses fonctions de cogérante, de la somme globale de 14 400 euros.

En outre, l'Assemblée Générale ratifie également la prise en charge par la Société :

- des cotisations sociales obligatoires pour 7 180 euros,

- des cotisations sociales facultatives pour 3 125 euros comprenant, savoir :
 - Contrat de mutuelle : 271 euros
 - Contrat de prévoyance : 377 euros
 - Contrat de retraite complémentaire: 2 476 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale ratifie le versement par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à Monsieur Bruno PILOT, en rémunération de ses fonctions de cogérant, de la somme globale de 14 400 euros.

En outre, l'Assemblée Générale ratifie également la prise en charge par la Société :

- des cotisations sociales obligatoires pour 7 118 euros,
- des cotisations sociales facultatives pour 3 192 euros comprenant, savoir :
 - Contrat de mutuelle : 271 euros
 - Contrat de prévoyance 445 euros
 - Contrat de retraite complémentaire: 2 476 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société LBMA PILOT
Repr. par Mme Laurence PILOT

M. Bruno PILOT
Cogérant

Mme Laurence PILOT
Cogérante

